

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 123

présenté par

Mme Arrighi, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Voynet, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Thierry, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian et M. Tavernier

ARTICLE 5**ETAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés	(en euros)
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	-43 495 818	0	-41 821 186	
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	0	0	0	
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0	0	0	
TOTAUX	0	-43 495 818	0	-41 821 186	
SOLDE		+43 495 818		+41 821 186	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir sur l'annulation de 43,5 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et de 41,8 millions d'euros en crédits de paiement (CP) portant sur la réserve de précaution du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local », alors même que celui-ci finance des missions essentielles de contrôle fiscal et de lutte contre la fraude.

L'annulation des crédits prive les services compétents de marges de manœuvre indispensables au renforcement de leurs capacités d'analyse et au déploiement d'effectifs spécialisés. Or, la lutte contre la fraude constitue l'un des leviers les plus efficaces de consolidation des finances publiques. Selon la DGFiP, les recettes issues du contrôle fiscal atteignent 10,7 milliards d'euros par an depuis 2021, un rendement qui pourrait être significativement accru par un investissement plus soutenu dans les directions chargées du contrôle.

Dans un contexte de tension budgétaire, il est paradoxal d'amputer les crédits d'un programme dont la performance a un effet direct sur les recettes de l'Etat. Renforcer les moyens du contrôle fiscal, c'est améliorer la justice fiscale, accroître le rendement de l'impôt et réduire les comportements frauduleux grâce à une présence accrue sur le terrain et un meilleur ciblage des opérations.

Cet amendement propose donc de rétablir les crédits annulés sur le programme 156 Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local, afin de garantir la pleine capacité d'action des services de contrôle et de soutenir une politique ambitieuse de lutte contre la fraude, au bénéfice des finances publiques et de l'égalité devant l'impôt.